REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté du 24 JAN. 2019
portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 90-89 du 24 janvier 1990 relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 1990 instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 7 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole ;

Arrête :

Article 1er

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Titulaires

- Monsieur Cédric Montesinos, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération, président ;
- Monsieur Hervé Amiot-Chanal, sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences ;
- Madame Laure Batalla, cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Madame Isabelle Sarthou, cheffe du bureau de la gestion des dotations et des compétences ;
- Monsieur Jérôme Santerre, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche.

Suppléants

- Monsieur Emmanuel Bouyer, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Aurélie Tiger, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Madame Emma Orgeret, adjointe à la cheffe du bureau de la gestion des dotations et des compétences ;
- Madame Emmanuelle Illan, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;

- Madame Valérie Meigneux, adjointe au chef du bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statuts d'emploi.

B - Représentants des organisations syndicales

Titulaires

Conseillers principaux d'éducation de classe exceptionnelle

- Monsieur Didier Revel (FSU) ;

Conseillers principaux d'éducation hors classe

- Madame Nathalie Gasnier (FSU) ;
- Madame Véronique Chevalier (FSU).

Conseillers principaux d'éducation

- Monsieur Brice Fauquant (FSU) ;
- Madame Fanny Rouch (FSU).

Suppléants

Conseillers principaux d'éducation de classe exceptionnelle

- Monsieur Pascal Goudier (FSU).

Conseillers principaux d'éducation hors classe

- Madame Nadège Chatel Gachon (FSU) ;
- Madame Karine Herreira-Domec (FSU).

Conseillers principaux d'éducation

- Madame Mégane Haleux (FSU) ;
- Monsieur Christophe Vinot (FSU).

Article 2

L'arrêté du 27 novembre 2018 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le, 24 JAN. 2019

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef du service des ressources humaines
J.-P. FAYOLLE